



# Conseil économique et social

Distr. générale  
9 juillet 2012  
Français  
Original: anglais et français

---

## Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

### Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Réunion commune de la Commission d'experts du RID et du Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses

Genève, 17–21 septembre 2012

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

**Adoption de l'ordre du jour**

## Ordre du jour provisoire de la session d'automne 2012

**Additif**

### Annotations et liste des documents

#### 1. Adoption de l'ordre du jour

Le premier point de l'ordre du jour provisoire concerne son adoption. La Réunion commune disposera également du rapport sur sa session de printemps 2012 tenue à Berne du 19 au 23 mars 2012 (ECE/TRANS/WP.15/AC.1/126 et -/Corr.1 et -/Add.1 - OTIF/RID/RC/2012-A et additif 1).

Il convient de rappeler les points suivants:

- a) À sa session d'automne 2011, la Réunion commune a élu M. C. Pfauvadel (France) et M. H. Rein (Allemagne) respectivement Président et Vice-Président pour 2012;
- b) Les documents de la CEE-ONU (autres que les ordres du jour ou les rapports) portant la cote ECE/TRANS/WP.15/AC.1/ sont diffusés par l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) en langue allemande sous la cote OTIF/RID/RC/ suivis du même numéro de document. Par souci d'économie, les documents ne seront pas disponibles en salle. Les délégués sont priés de se rendre à la réunion munis de leur exemplaire des documents;
- c) La documentation sera disponible sur le site web de la CEE-ONU ([www.unece.org/trans/danger/danger.htm](http://www.unece.org/trans/danger/danger.htm)) en anglais, français et russe;
- d) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en dehors des heures de session plénière pour examiner les

documents relatifs aux normes (point 3), conformément au mandat que la Réunion commune décidera;

e) La Réunion commune souhaitera éventuellement, si nécessaire, qu'un groupe de travail spécial se réunisse en parallèle pour examiner les documents relatifs aux citernes (point 2) après examen de ce point en session plénière;

f) La lecture du rapport (point 10) devrait avoir lieu le vendredi matin, 21 septembre 2012, sans interprétation.

## 2. Citernes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/23 (Roumanie) + document informel INF.3	Définitions de "fermeture", "citerne" et "réservoir"
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/25 (Pays-Bas)	Utilisation des citernes à déchets opérant sous vide

## 3. Normes

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/26 (CEN)	Rapport sur les travaux en cours au CEN
------------------------------------	---

## 4. Interprétation du RID/ADR/ADN

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## 5. Propositions d'amendements au RID/ADR/ADN

### a) Questions en suspens

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/28 (Royaume-Uni) + documents informels INF.4 et INF.5	Transport en vrac
--	-------------------

### b) Nouvelles propositions

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/21 (Suisse)	Disposition spéciale 658
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/22 (CEPE)	Description des polluants
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/24 (Roumanie)	Amendements au 5.2.2.2.2 Modèles d'étiquettes
ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/27 (Suisse)	Disposition spéciale 363

ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2012/29 (IDGCA) Conteneurs pour vrac souple  
+ ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/30,  
paragraphe 43 et 44  
+ ECE/TRANS/WP.15/AC.1/2011/30/Add.1,  
amendements au 1.2.1 (Définition de conteneur  
pour vrac souple), chapitre 6.11 et chapitres 7.1,  
7.3 et 7.5

## **6. Rapports des groupes de travail informels**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **7. Élection du bureau pour 2013**

La Réunion commune souhaitera éventuellement élire un Président et un Vice-Président pour 2013.

## **8. Travaux futurs**

La Réunion commune souhaitera éventuellement prévoir l'organisation de l'ordre du jour pour la session de printemps 2013 (Berne, 18-22 mars 2013).

## **9. Questions diverses**

Aucun document n'a été soumis au titre de ce point de l'ordre du jour.

## **10. Adoption du rapport**

Conformément à l'usage, la Réunion commune adoptera le rapport de sa session sur la base d'un projet établi par le secrétariat.

---